

## Décision n°2024-20-Prix

Relative à validation de l'attribution des prix du colloque 2024 ED62

### Le Président d'Aix Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de remise de prix,  
**Vu** la délibération du conseil de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé 62 en date du 12 juillet 2024, relatif à l'attribution des prix attribués dans le cadre du colloque 2024,

**Considérant** que le colloque annuel de l'ED 62 réunit ses doctorants pour présenter l'état de leurs travaux,  
**Considérant** que ce colloque a pour objectif d'encourager les doctorants à persévérer dans leurs travaux de recherches,  
**Considérant** qu'un jury est constitué pour récompenser les meilleurs travaux,  
**Considérant** la liste des lauréats du colloque 2024 arrêté par ledit jury,

### DÉCIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Est approuvée l'attribution de six prix aux lauréats du Prix du Colloque 2024 de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé, comme suit :

- 500 euros pour le premier prix de la Communication Orale : **Jure MAJNIK**
- 400 euros pour le deuxième prix de la Communication Orale : **Lucie VIGNAL**
- 300 euros pour le troisième prix de la Communication Orale : **Maria VLACHOU**
  
- 300 euros pour le premier prix du Poster : **Huynh Ngoc Tram VO**
- 200 euros pour le deuxième prix du Poster : **Julie LAFONT**
- 100 euros pour le troisième prix du Poster : **Maëlle PICARD-LAMET**

#### Article 2 :

Le montant de ces prix est prélevé sur le centre financier (CF) : CF 9800D062.

#### Article 4 :

La Direction Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 octobre 2024

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : **04 NOV. 2024**

Transmis au Recteur le : **04 NOV. 2024**